



UNION FEDERALE CONTRE LES NUISANCES DE L'AEROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM

BP 60131 67960 ENTZHEIM

Site : www.ufnase.fr mail : contact@ufnase.fr

Association agréée dans les domaines de la protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie

Lettre aux adhérents juin 2017

2016, un trafic passagers en chute

L'aéroport de Strasbourg-Entzheim a longtemps été défavorisé par des taxes aéroportuaires élevées comparées à celles de Frankfurt, Stuttgart, Karlsruhe-Baden ou Bâle-Mulhouse. Depuis 2013 il profite de subventions publiques pour les réduire, avec un objectif de 1 700 000 passagers fin 2017.

Malgré des taxes équivalentes à celles de ses concurrents, voire les plus faibles comparées à celles des autres aéroports français, les résultats ne sont pas au rendez-vous. Passant de 1 166 000 passagers en 2012 à 1 190 000 en 2015, le nombre de passagers n'a guère progressé. Il a même chuté de 10% en 2016, tombant à 1 071 000, frôlant même son niveau historique le plus faible de 2010.

...le contribuable est mécontent

Le soutien financier de 20 millions d'euros alloué par les collectivités locales n'aura empêché ni la suppression de la liaison vers Paris-Orly, Air France étant désormais en concurrence avec le TGV Est qui réalise le trajet en 1h46mn, ni la suppression des lignes vers Londres assurées par EasyJet et Ryanair, jugées peu rentables malgré un taux de remplissage moyen de 60%.

La direction de l'aéroport reste confiante et prévoit une progression positive de 14% du trafic pour 2017 avec de nouvelles liaisons vers Fès, Athènes, Londres, Lyon, Palma..., une progression de 17% attendue par Volotea et de 9% par HOP. Les subventions accordées, grâce aux impôts que nous payons, font visiblement les choux gras de low-cost comme VOLOTEA, qui peuvent alors offrir des vols promotionnels à 5€, coût de la taxe d'aéroport actuelle.

...le riverain est mécontent aussi

- Vols low-cost et charters se sont concentrés, avec leurs nuisances, vers les tranches matinales, dès 6h00, et le soir après 23h00, en limite de fermeture nocturne et dans la demi-heure de tolérance.
- Quelques infractions au protocole sur la fermeture de nuit de l'aéroport ont fait leur apparition.
- Des dérogations aux atterrissages de nuit ont été accordées encore plus nombreuses

Déjà 5 dérogations accordées à fin avril : une en janvier, deux en février et deux en avril. Il est à craindre que cette progression atteigne un triste record en 2017 avec le développement de VOLOTEA.

Parmi les dérogations, deux décollages en pleine nuit de la compagnie... VOLOTEA : le 8 avril l'avion vers Palerme a décollé à 1h23 (programmé à 21h15) et le 11 avril, le décollage vers Bordeaux s'est fait à 1h04 (programmé à 21h55), suite à des pannes moteur sur les Boeing B717, réveillant sur le passage de nombreux d'habitants avec des niveaux sonores enregistrés de plus de 74 dBa à Innenheim et de 77 dBa à Lingolsheim.

Principale compagnie en cause pour ces dérogations : VOLOTEA. La compagnie devait disposer d'un avion de réserve basé à Strasbourg pour prendre le relais en cas de panne. Tel n'est pas le cas. L'UFNASE a demandé au directeur de l'aéroport de ne plus accorder de dérogation à VOLOTEA et d'organiser une rencontre avec leur responsable. Notre demande a été relayée.

TNSA, mon beau souci,

Le souci pèse 336 000 € ! La TNSA est la taxe, perçue par l'aéroport sur les compagnies aériennes à chaque décollage et qui est destinée à l'indemnisation des riverains pour l'isolation phonique des logements.

Durant plusieurs années l'aéroport a continué à percevoir la TNSA, alors qu'il n'y avait plus de logements remplissant les critères nécessaires pour prétendre à cette indemnisation.

Toutefois cet argent reste destiné aux riverains et non à l'aéroport.

Une annexe au bilan 2015 nous a permis de retrouver 336 000 € ainsi accumulés.

Et voilà notre beau souci : que faire de ce pactole ? La règlementation limite, selon des critères géographiques stricts, l'attribution des subventions. L'Autorité de Contrôle de Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA) affirme que ces sommes peuvent alors servir au financement de projets en lien avec l'Environnement, ce qui est aussi notre point de vue. Nous avons plusieurs propositions pour l'utilisation de cette somme, soit pour des actions non réalisées de la Charte de l'Environnement, soit pour améliorer la qualité de l'air ... Nous avons donc interpellé le Préfet pour l'organisation d'une réunion de la Commission de l'Environnement de l'aéroport, où nous siégeons, pour mobiliser ces fonds à des fins utiles.

Alerte au seuil d'alerte !

Fin janvier nous avons connu un pic de pollution aux particules qui a duré 7 jours. Le seuil d'alerte, fixé à $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$ dans l'Eurométropole a été dépassé.

Cette situation nous a alertés et nous estimons que ce seuil est trop élevé.

Mais en quoi l'UFNASE est-elle compétente à se préoccuper de la pollution chimique de l'air ?

Elle l'est parce que :

- La pollution de l'air générée par l'aéroport relève de notre compétence en Commission de l'Environnement de l'aéroport (CCE)
- Les communes riveraines de l'aéroport, adhérentes à l'UFNASE, se trouvent dans le périmètre de l'Eurométropole et dans son panache de pollution
- Il s'agit d'un problème de santé publique
- Un dispositif doit être amélioré lorsqu'il est possible de le faire
- Nous défendons auprès des autorités notre vision du progrès et de la qualité de vie des populations

Abaisser le seuil d'alerte de la pollution de l'air sera une première étape vers une réduction significative des émissions de particules, parce que les dispositions pour la réduire seront prises plus vite.

Nous avons alerté le Président de l'Eurométropole pour un abaissement du seuil d'alerte aux particules aujourd'hui fixé à $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$, afin de le rapprocher des $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ préconisés par l'OMS ou des $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ déjà appliqués à Kehl et à Grenoble.

Nous avons aussi de bonnes nouvelles !

Le 24 avril, les gagnants du jeu concours du 20^e anniversaire de l'UFNASE ont été invités à la réunion du Comité directeur pour la remise des prix, dans l'ordre : Mme Marie Stackler ; M. Nasser Dahmani ; M. Christophe Loux. (Article complet sur www.ufnase.fr)